

***La pauvreté n'est pas une fatalité.
Donnons-nous les moyens de l'éliminer!***

Mémoire soumis par *La Ruche Vanier*

Le 28 juin 2023

**Dans le cadre de la consultation publique du gouvernement
du Québec pour l'élaboration du quatrième plan d'action
gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et
l'exclusion sociale**



Donnons-nous les moyens d'éliminer la pauvreté!

La Ruche Vanier

La Ruche Vanier est un organisme communautaire autonome fondé en 1978 à l'initiative des citoyens et citoyennes de Vanier. Lors de la fondation de l'organisme, Vanier était une petite municipalité économiquement défavorisée et dépourvue de toute infrastructure d'aide communautaire. C'est donc par des actions de développement social et communautaire que La Ruche Vanier est intervenue durant les 20 premières années de son histoire. L'organisme sera au cœur de la fondation de plusieurs OBNL toujours très actifs: Alphabeille Vanier, La Butineuse Vanier, Ressources Parents Vanier, la Maison des jeunes La Parenthèse, les Jardins communautaires et collectifs La Rosée, la Société culturelle de Vanier ainsi que des services de garde qui deviendront les CPE l'Essentiel et Allo Mon ami, l'entreprise d'économie sociale Recyclage Vanier et un journal local (*Le Vaniérois*, 1983-1991). A partir de la fin des années 1990, l'organisme met en place des services d'aide aux personnes et aux familles, particulièrement en sécurité alimentaire comme l'épicerie communautaire, les dépannages d'urgence, la distribution de paniers de Noël. Nous avons aussi l'une des plus « anciennes » clinique d'impôts à but non-lucratif de la région de Québec. La Ruche Vanier a aussi occupé l'espace public pour prendre la parole sur les enjeux sociaux et économiques les plus importants pour Vanier, en mobilisant des citoyens.nes dans des actions collectives de défense des droits des locataires et des assistés sociaux, en interpellant les pouvoirs publics.

Depuis 2017, La Ruche Vanier a relancé toute l'action de développement social et communautaire grâce à un soutien financier majeur de la Fondation Lucie et André Chagnon. Aujourd'hui, l'organisme est reconnu à la fois comme organisme de services d'aide direct aux personnes et aux familles ET comme démarche territoriale de développement des communautés. Nous sommes plus que jamais au service de cette communauté qui nous a mis au monde pour accomplir une importante mission. C'est avec un sens aigu du devoir que nous travaillons chaque jour pour elle, et ce, comme toutes les autres abeilles qui nous précédées depuis 1978. Pour offrir le meilleur de nous-même, nous faisons partie d'une équipe toujours croissante d'organismes communautaires, d'écoles, de CPE, d'intervenants et d'intervenantes des réseaux publics, d'entreprises et de citoyens.nes dévoués et compétents. Ainsi, en 2022-2023, La Ruche Vanier a mobilisé autour d'elle pas moins de 390 bénévoles, 70 organisations (organismes communautaires, coops, écoles et autres acteurs institutionnels) et a offert des services communautaires à quelques 2 000 personnes dans son quartier.

Donnons-nous les moyens d'éliminer la pauvreté!

La Loi et le Plan de lutte contre la pauvreté

Adoptée en 2002, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* a pour objet de « guider le gouvernement et l'ensemble de la société québécoise vers la planification et la réalisation d'actions pour combattre la pauvreté, en prévenir les causes, en atténuer les effets sur les individus et les familles, contrer l'exclusion sociale et tendre vers un Québec sans pauvreté » (art. 1).

Comme l'a démontré un examen critique des 20 premières années d'application de la Loi, les derniers gouvernements ont tout misé sur l'incitation à l'emploi et ne se sont tout simplement pas donné les moyens de lutter contre la pauvreté (pauvrete.qc.ca/document/20-ans-loi-bilan). Il n'est pas surprenant que les trois plans d'action gouvernementaux mis en œuvre jusqu'à maintenant n'aient permis que de timides avancées et nous laissent, collectivement, bien loin de l'objectif de « tendre vers un Québec sans pauvreté ».

Changement de cap

Un changement de cap s'impose pour mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté. Il est temps de laisser de côté l'incitation à l'emploi et de faire de la lutte contre la pauvreté une question de respect des droits et libertés. Ce faisant, le gouvernement respecterait enfin l'esprit de la Loi et permettrait d'élever la lutte contre la pauvreté au rang d'« impératif national s'inscrivant dans un mouvement universel visant à favoriser l'épanouissement social, culturel et économique de tous les êtres humains » (préambule de la Loi).

Ce changement de cap est d'autant plus nécessaire dans le contexte actuel de forte poussée inflationniste qui sévit au Québec et ailleurs sur la planète. Ce phénomène économique cause beaucoup de torts aux personnes qui sont en situation de pauvreté. Comme le mentionne l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS)¹ le revenu des ménages n'a pas suivi le rythme d'augmentation des prix des biens et services. Cette baisse du pouvoir d'achat représente une charge supplémentaire qui force les personnes en situation de pauvreté à couper dans l'achat de produits essentiels (nourriture, vêtement, médicament, transport) et/ou s'endetter pour s'acquitter de ses dépenses.

Au-delà des chiffres, l'équipe, les organisations partenaires et les bénévoles de La Ruche Vanier observent chaque semaine concrètement ces impacts dans leur communauté et sonnent l'alarme. L'augmentation du coût de la vie a accentué des problèmes déjà existants comme l'insécurité alimentaire, le logement et le transport. Avec pour effet premier qu'un nombre grandissant de travailleurs.euses nous demandent de l'aide alimentaire chaque semaine. Nous

¹ Eve-Lyne Couturier et Raphaël Langevin, Spirale salaires-inflation : Mythe ou réalité?, [Fichier PDF] Institut de recherche et d'informations socioéconomiques, 2023, p.2. Repéré à <https://iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2023/05/Spirale-inflation-20230531-WEB.pdf>

Donnons-nous les moyens d'éliminer la pauvreté!

sommes très préoccupées par le sort des ménages les plus vulnérables si le statu quo se maintient.

Nous sommes d'autant plus préoccupés dans un contexte où la lutte contre la pauvreté semble être le dernier des soucis du gouvernement actuel. C'est ce qu'il nous a démontré encore une fois dans son dernier budget, déposé le 21 mars. Celui-ci ne comporte aucune mesure pour permettre aux personnes en situation de pauvreté d'améliorer leurs conditions de vie de façon significative. Qui plus est, avec sa baisse d'impôt profitant principalement aux plus riches, il contribue à augmenter les inégalités socioéconomiques.

La Ruche Vanier considère que le gouvernement a un rôle primordial à jouer en établissant des mesures concrètes et structurantes qui auront un réel impact sur les conditions de vie des personnes. Le gouvernement doit donc avoir le courage d'augmenter et de partager de manière plus juste et équitable la richesse de la société québécoise afin d'enrayer la pauvreté. Les quatre recommandations de la présente section sont considérées prioritaires et importantes par le RDC-CN et font échos aux recommandations du mémoire du Collectif pour un Québec sans pauvreté².

² Collectif pour un Québec sans pauvreté, *Vers un quatrième plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, [FICHER PDF] 2023, p. 1-21. Repéré à <https://www.pauvrete.qc.ca/document/memoire-budget-2023/>

Donnons-nous les moyens d'éliminer la pauvreté!

RECOMMANDATIONS

Quels moyens le gouvernement du Québec devrait-il se donner pour éliminer la pauvreté?

2 préalables :

Différents moyens sont à la portée du gouvernement du Québec pour s'acquitter de ses responsabilités en vertu de la Loi et mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté. Pour en arriver à un plan convaincant de lutte contre la pauvreté, il devra toutefois commencer par opérer deux changements de posture :

- 1- ÉCOUTER** les personnes en situation de pauvreté et les organisations qui les représentent pour mieux comprendre leur réalité, puis tenir compte de leurs propositions et les impliquer autant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre la pauvreté.
- 2- FAIRE PREUVE D'AMBITION** et viser la sortie de la pauvreté pour l'ensemble de la population. Ne pas le faire correspond à nier les droits d'une partie de la population et à renier l'objet de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. C'est malheureusement ce qu'ont fait les trois premiers plans d'action gouvernementaux.

6 moyens à intégrer au 4^e plan d'action gouvernemental pour mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté :

- 1- Un soutien au revenu suffisant pour que tout le monde puisse couvrir ses besoins essentiels**
- 2- Des services publics universels, de qualité, accessibles**
- 3- La réduction des inégalités entre les riches et les pauvres**
- 4- Un salaire minimum qui permet de sortir de la pauvreté**
- 5- Une campagne de lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté**
- 6- Reconnaître et soutenir le développement des communautés comme approche de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale**

Donnons-nous les moyens d'éliminer la pauvreté!

Voir les détails et explications dans les pages suivantes.

1- Un soutien au revenu suffisant pour que tout le monde puisse couvrir ses besoins essentiels

Près de 10 % de la population québécoise dispose de revenus insuffisants pour couvrir ses besoins de base tels que définis par la Mesure du panier de consommation (MPC; 23 025 \$ pour une personne seule en 2022). Ces personnes n'arrivent pas à manger ou à se loger convenablement. Plusieurs ont de la difficulté à se déplacer et à accéder à des soins et à des services sociaux de base. Leur santé physique et mentale s'en trouve menacée, leur droit à un niveau de vie décent est brimé.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit rehausser les protections publiques de façon à assurer à tous les ménages un revenu au moins égal à la MPC.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- L'extension du programme de Revenu de base à l'ensemble des personnes assistées sociales
- La bonification du crédit d'impôt pour solidarité
- L'utilisation de la MPC révisée (base 2018) pour fixer les cibles d'amélioration du revenu des personnes assistées sociales

ATTENTION! *La simple couverture des besoins de base n'est pas synonyme de sortie de la pauvreté, comme le laisse parfois entendre le gouvernement. L'être humain n'a pas seulement besoin de manger et de se loger pour vivre dignement! L'atteinte de la MPC est présentée ici comme un moyen de mettre le Québec sur la voie de l'élimination de la pauvreté, conjointement avec les autres moyens présentés. Il s'agit d'un minimum à atteindre le plus rapidement possible.*

Donnons-nous les moyens d'éliminer la pauvreté!

2- Des services publics universels, de qualité, accessibles

La lutte contre la pauvreté est indissociable de services publics forts et accessibles. Par exemple, rien ne servirait d'augmenter les revenus des gens si c'était pour leur imposer de nouveaux tarifs ou carrément les priver de services. Les services publics constituent un rempart contre la pauvreté et contribuent à réduire les inégalités socioéconomiques. Mais ils ont été mis à mal par des années de coupes budgétaires et le gouvernement actuel semble vouloir y laisser une plus grande place au secteur privé.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit viser l'amélioration continue de l'accès, sans discrimination, à des services publics universels et de qualité.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- Un réinvestissement massif et immédiat dans nos services publics
- L'inclusion des soins dentaires et de la vue parmi les soins couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ)
- La construction de 50 000 logements sociaux sur 5 ans
- La création d'un fond afin d'aider les OBNL à acquérir des immeubles à logement permettant de les sortir de la logique de marché et de proposer des logements moins chers
- Le retour du programme AccèsLogis permettant la construction d'unité de logement sociaux
- Un meilleur financement des services de transport collectif
- L'achèvement du réseau des Centres de la petite enfance

3- La réduction des inégalités entre les riches et les pauvres

C'est la responsabilité du gouvernement d'assurer la redistribution de la richesse au sein de la société et de s'assurer que les plus riches paient leur juste part afin de financer, notamment, les services publics et les programmes sociaux. Le budget déposé le 21 mars dernier est un contre-exemple de ce qu'il faut faire pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. La baisse d'impôt prévue pour l'année d'imposition 2023 ne va rien apporter aux personnes les plus pauvres (0 \$), va permettre aux plus riches d'économiser jusqu'à 814 \$, tout cela en privant le gouvernement d'un total de 9,2 milliards \$ pour les cinq prochaines années.

Donnons-nous les moyens d'éliminer la pauvreté!

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit réduire les inégalités socioéconomiques entre les plus pauvres et les plus riches.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- L'annulation de la baisse d'impôt prévue pour 2023 et des baisses d'impôt subséquentes annoncées jusqu'en 2032 et le réinvestissement des sommes ainsi économisées dans le filet social
- L'ajout de 5 paliers d'imposition tel que le recommande la Coalition Main rouge et qui pourrait rapporter 2,5 milliards \$ par année

4- Un salaire minimum qui permet de sortir de la pauvreté

Une personne seule qui travaille à temps plein au salaire minimum (15,25 \$ l'heure au 1^{er} mai 2023) vit dans la pauvreté. Elle gagne à peine de quoi couvrir ses besoins de base. En 2021, la coalition Minimum 18 \$ estimait à 18 \$ le taux horaire nécessaire pour permettre aux travailleurs et travailleuses de sortir de la pauvreté. Avec ce salaire, le revenu disponible d'une personne travaillant à temps plein se serait approché de certains indicateurs pouvant représenter une sortie de la pauvreté, comme le Revenu viable ou la MFR-60. Mais cela, c'était avant la hausse fulgurante du coût de la vie qui a marqué l'année 2022 et qui se poursuit présentement, au moins en ce qui concerne le prix des aliments. Comme beaucoup d'organismes à l'échelle du Canada, La Ruche Vanier constate une augmentation de salariés sollicitant nos services (aide alimentaire, aide matériel notamment). Au Québec depuis 2019, on observe une hausse de 37% des ménages dont la source principale de revenus est un emploi qui cognent aux postes des organismes qui offrent de l'aide alimentaire³. Ce constat illustre la dégradation des conditions de vie des personnes travaillant ou étant proche du salaire minimum.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit augmenter le salaire minimum afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté.

³ Les banques alimentaires du Québec, Bilan faim 2022, p.10. Repéré à https://banquesalimentaires.org/wp-content/uploads/2022/10/Bilan-faim_2022_F.pdf,

Donnons-nous les moyens d'éliminer la pauvreté!

5- Une campagne de lutte contre les préjugés envers les personnes en situation de pauvreté

Les préjugés à l'endroit des personnes en situation de pauvreté sont nombreux et bien ancrés dans le discours ambiant. Ils provoquent honte et souffrance chez les personnes visées, divisent la société et empêchent le développement de relations sociales égalitaires et enrichissantes. En fondant lui-même des politiques sociales sur des préjugés, le gouvernement entrave les avancées en matière de lutte à la pauvreté. Et ces mêmes préjugés rendent ces politiques acceptables aux yeux de la population. La lutte à la pauvreté passe donc immanquablement par la lutte aux préjugés.

Pour se donner les moyens d'éliminer la pauvreté, le gouvernement doit mettre en place une campagne sociétale pour contrer les préjugés envers les personnes qui vivent en situation de pauvreté.

6- Reconnaître et soutenir le développement des communautés comme approche de lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale

La Ruche Vanier et ses partenaires interviennent de façon concertée et collective à l'échelle du quartier Vanier, pour résoudre des problématiques complexes et multidimensionnelles liées à la pauvreté et à l'exclusion sociale, dont la sécurité alimentaire, le transport, le logement, la santé, l'éducation et l'environnement. Des retombées majeures, durables et tangibles découlent de ces efforts de concertation dans les communautés. Pourtant, nos partenaires et nous estimons qu'il y a un manque de reconnaissance et de valorisation de ce travail collectif par le gouvernement. De surcroît, l'État devrait être un meilleur partenaire quant au soutien qu'il offre à la mobilisation territoriale autour des enjeux clairement identifiés par les milieux et qui contribuent à améliorer les conditions de vie des populations. Cet appui passe inévitablement par un financement et des mesures facilitant le développement des communautés.

Concrètement, cela pourrait passer par :

- **La diversification du financement des démarches en développement des communautés**
 - Actuellement, le financement du développement des communautés provient principalement de la philanthropie et plus particulièrement la Fondation Lucie et André Chagnon. Si ce financement est essentiel, il n'en demeure pas moins

Donnons-nous les moyens d'éliminer la pauvreté!

insuffisant pour faire face aux enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale à l'échelle des territoires. Nous sommes aussi d'avis que ces fonds philanthropiques doivent être complémentaires et ne doivent pas se substituer aussi largement au financement public. Nous proposons que le gouvernement du Québec s'engage à créer un programme de financement à la mission propre aux démarches reconnues en développement des communautés. Ce programme ne doit pas prescrire des priorités et des résultats ainsi qu'entrer en contradiction avec l'intersectorialité des actions territoriales. Dans une approche partenariale et collaborative, les fonds devraient soutenir la capacité d'agir collective des communautés, et être gérés par les acteurs locaux ou supra-local en fonction des priorités territoriales. Ceci leur permettrait d'agir sur des enjeux qui demandent d'être envisagés à long terme comme la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale.

- **Un programme québécois de développement et de soutien de l'agriculture urbaine et d'abord dans les secteurs défavorisés économiquement**
- **Un programme québécois favorisant l'acquisition par des municipalités et des organismes à but non-lucratif de terrains vacants des sociétés d'état, particulièrement Hydro-Québec, pour des projets communautaires à valeur sociale ou environnementale (jardins collectifs, logements sociaux, parcs-natures, etc.)**

CONCLUSION

Le quatrième plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté est une occasion pour le gouvernement de démontrer son leadership et d'abandonner des orientations, voire des idéologies, qui ont miné les résultats des trois premiers plans. En adoptant des mesures ambitieuses et structurantes en cohérence avec les recommandations émises par La Ruche Vanier, il aura des impacts majeurs sur la qualité de vie des ménages appauvris et exclus, trop nombreux au Québec.